

HENNEBONT Syndicat Mixte Reçu en préfecture le 16/02/2022 Affiché le J. 6/62/2522

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

ID: 056-200008696-20220216-HARBP_00_2022-BF

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF 2022 - APPROBATION

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

Séance Publique du 10 février 2022

Suite à la convocation en date du 2 février 2022, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le jeudi 10 février à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents:

Gaëlle LE STRADIC, Aurélie MARTORELL, Anne JEHANNO, Stéphane LOHEZIC, André HARTEREAU, Lydie LE PABIC, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART

Suppléance:

Anne GALLO suppléée par Pierre POULIQUEN

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Laurent DUVAL donne pouvoir à Aurélie MARTORELL

Absente excusée:

Delphine ALEXANDRE

Envoyé en préfecture le 16/02/2022 Recu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le 16/62/2622

ID: 056-200008696-20220216-HARBP_00_2022-BF

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

SEANCE DU COMITE **DU 10 FEVRIER 2022**

BUDGET PRIMITIF 2022 - APPROBATION

Le Comité Syndical est invité à adopter le Budget Primitif de l'exercice 2022.

Le Budget Primitif 2022 présenté dans le détail au Comité Syndical s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 509 000 €

dont

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article 1:

APPROUVE le budget primitif 2022 du syndicat mixte, voté par nature pour la durée du mandat dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants, qui s'équilibre en prévision de dépenses et de recettes à la somme globale de 1 509 000 €.

Article 2:

DECIDE d'adopter les équilibres par sections et par chapitres.

Article 3:

DECIDE la mise en recouvrement des contributions financières des collectivités membres nécessaires à son équilibre.

Les contributions financières 2022 des collectivités membres qui en résultent sont les suivantes :

· Région Bretagne = · Département du Morbihan = · Lorient Agglomération = · Commune d'Hennebont =

225 000 € 125 000 € 225 000 € 60 000 €

TOTAL: 635 000 €

Article 4:

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder aux mandatements

des dépenses dans la limite des crédits prévus au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité par 9 voix pour et 1 abstention.

Abstention: Fabrice LEBRETON

Le registre dûment signé Pour extrait certifié conforme, Le Rrésident,

André HARTEREAU

Affiché le 16) 6212622

BUDGET PRIMITIF 2022 NOTE SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

1 - LE CONTEXTE

Depuis 2007, date de sa création, le Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont assure l'entretien et la maintenance des 23 hectares du site constitués d'un patrimoine bâti protégé et d'un parc remarquable. Tout en coordonnant les activités des différents acteurs du site, il en porte également le développement économique, touristique et culturel en promouvant le site auprès d'un large public.

Pour lui permettre d'exercer ses compétences, un budget lui est alloué. Ce budget est voté par nature dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3500 à moins de 10000 habitants.

Les principales recettes proviennent des contributions des quatre collectivités et établissements membres (la Région Bretagne, le Département du Morbihan, Lorient Agglomération et la Commune d'Hennebont). Elles sont conformes à l'article 8.3 des nouveaux statuts et ont été revues en 2018.

La maitrise foncière du site du Haras National d'Hennebont est assurée depuis décembre 2016 avec son rachat par Lorient Agglomération et la Ville d'Hennebont, avec une volonté de continuité en confiant la gestion au Syndicat Mixte.

En 2022, le Syndicat Mixte poursuit les objectifs fixés, tant en matière de développement de l'économie équestre, que d'aménagement de ses structures sportives et de maintenance et valorisation de ses patrimoines bâti et arboré historiques.

Le programme sportif et événementiel 2022 débute dès le mois de janvier avec un stage d'hiver proposé par l'association nationale France Complet. La saison des concours qui accueillera chaque mois différentes disciplines, ouvrira le 27 mars avec une première édition d'un Derby Eventing qui alliera épreuves de dressage et de cross. Plusieurs temps forts viendront ponctuer la saison qui courra jusqu'au mois d'octobre :

- Stage de préparation de l'équipe bretonne d'attelage pour la « Route du poisson », compétition sportive nationale de chevaux de trait qui se déroule de Boulogne/Mer à Paris
- Concours nationaux de races et d'élevage en saut d'obstacles, en dressage et en catégorie cheval de travail
- Championnat de Bretagne Dressage (Club, Amateur, Pro)

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le 16/02/2021

ID: 056-200008696-20220216-HARBP 00 2022-BF

CSO national Jump In Breizh

- Finale du Grand Régional de concours Complet
- Cross et trail athlétisme Pays de Lorient,
- Etc.

Une année 2022 dont la clôture interviendra par le traditionnel Marché de Noël, événement désormais incontournable dans le Pays de Lorient.

En parallèle, le Syndicat Mixte conduit un travail sur plusieurs projets structurants, dont notamment l'Ecole Nationale du Cheval de Ville, en collaboration avec la SFET (Société Française des Equidés de Travail) et un projet de développement d'une brigade montée sur le territoire du pays de Lorient. Il participe également avec la Sellor à l'élaboration d'un programme culturel et événementiel riche et varié.

Enfin, le Syndicat Mixte poursuit sa mission de maintenance courante des patrimoines bâti et arboré, en priorisant celles qui permettent une amélioration des outils de travail et donc du développement des activités économiques.

Concernant l'investissement, nous conduirons d'une part, la poursuite des études via une MOE pour l'avancement du projet de rénovation de l'écurie 7 (avec recours à l'emprunt), d'autre part la finalisation de l'aménagement du parcours cross (phase III et réalisation du terrain de maniabilité pour l'attelage). L'achèvement de la phase III de ce projet nous rendra éligibles à une subvention de 60 K€ de la part du Fond Eperon.

Une réunion du Comité de Site renouvelé suite aux élections intervenues en 2020 et 2021 est proposée pour le premier semestre 2022. Cet organe permet de débattre et d'orienter les axes de développement et d'actions du site.

Dans le cadre du développement du projet structurant d'aménagement des infrastructures équestres du site, une PPI est en construction et vous sera présentée dans le courant du mois de juin.

2 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU BUDGET

Le budget primitif 2022 s'élève globalement à 1 509 000 €.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à un montant de 1 103 000 € et en dépenses et recettes d'investissement à un montant de 406 000 €.

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le 1610212022

ID: 056-200008696-20220216-HARBP_00_2022-BF

La section de fonctionnement

En matière de recettes

Le budget qui est proposé au vote est établi avec un niveau constant des participations des collectivités membres qui se répartissent ainsi :

- Région Bretagne......225 000 €
- Département du Morbihan...... 125 000 €
- Lorient Agglomération 225 000 €
- Commune d'Hennebont 60 000 €

Un excédent de fonctionnement reporté de 272 262,93 € est repris en recettes de fonctionnement.

En matière de dépenses

Les charges de personnel passent de 230 100 € au BP 2021 à 256 700 € au BP 2022. Parallèlement, les prestations de services restent stables à 152 000 € au BP 2022 (152 000 € au BP 2021).

Le budget 2022 tient compte du risque de non-recouvrement des créances de la SHN (13 K€) et de 34 K€ de dépenses imprévues

La section d'investissement

En matière de recettes

La section d'investissement sera financée par une subvention de 60 K€ en provenance du Fond Eperon, dotations aux amortissements (180 K€) et un virement de la section de fonctionnement de 29 744,05 €.

Un recours à un emprunt de 50 K€ pour financer les études MOE et prestations connexes préalables à la rénovation de l'écurie 7.

En matière de dépenses

Les investissements seront prioritairement orientés vers :

- 34 K€ au titre de l'acquisition de matériel et outillage, agencements, aménagements, cheptel
- 212 K€ au titre de travaux (rénovation intérieure écurie 2, mise en œuvre phase III de l'aménagement du parcours cross)
- 34 540,85 € reprise du déficit du résultat reporté
- 51 715,10 € de reports 2021

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le 1610212022

ID: 056-200008696-20220216-HARBP_00_2022-BF

Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Le projet de budget primitif présenté pour 2022 en nomenclature budgétaire et comptable M14 s'élève globalement à :

1 509 000 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à un montant de :

1 103 000 €

Les crédits de la section d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

406 000 €

La section d'investissement :

	Elle intègre en dépenses :	BP 2022
o	Un crédit pour la réalisation de travaux de bâtiments et sur les terrains :	212 344,05
0	Un crédit d'acquisition de matériel et mobilier, agencement et aménagement :	34 000,00
0	Un amortissement de subvention (opération d'ordre) :	73 400,00
o	Résultat déficit d'investissement reporté :	34 540,85
o	Reste à réaliser au 31/12:	51 715,10
	-	406 000,00
	et en recettes :	
0	Autres réserves :	86 255,95
o	Les dotations aux amortissements (opération d'ordre) :	180 000,00
0	Subventions	60 000,00
0	Emprunt	50 000,00
0	Le virement de la section de fonctionnement	29 744,05
	_	406 000,00

Reçu en préfecture le 16/02/2022 Affiché le 16/02/2022

ID: 056-200008696-20220216-HARBP_00_2022-BF

1 103 000,00

La section de fonctionnement :

		BP 2022
	comporte en dépenses :	
o	les prestations de services :	291 000,00
	- autres prestations de services 152 000,00	
	- entretien et réparation de bâtiments, terrains et matériels 139 000,00	
0	les charges courantes de fonctionnement :	293 400,00
	dont:	
	- services extérieurs (locations, assurances, affranchissement, téléphone) 137 300,00	
	- achats de matières et fournitures (fluides, carburants, petit équipement) 139 100,00 - charges diverses de gestion courante 14 000,00	
	- taxes et redevances : 3 000,00	
o	les dotations aux amortissements (dépense d'ordre) :	180 000,00
o	les charges de personnel :	256 700,00
)	les charges exceptionnelles :	17 549,40
o	les dépenses imprévues :	34 606,55
0	le virement à la section d'investissement (autofinancement)	29 744,05
		1 103 000,00
	est financée en recettes par :	
0	Les participations des collectivités membres :	635 000,00
	<u>dont</u> : ~ Région : 225 000 €	
	~ Département : 125 000 €	
	~ Lorient agglomération : 225 000 €	
	~ Hennebont : 60 000 €	
o	Le résultat de fonctionnement reporté :	272 262,93
o	Les revenus des immeubles et autres produits divers de gestion :	122 337,07
	Amortissement de subvention (opération d'ordre) :	73 400,00
	-	

